

# Accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi

Entre 2018 et 2020, le Conseil départemental de Vaucluse a porté 4 projets cofinancés par le FSE visant à accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi.

## Accompagnement et référencement professionnel des bénéficiaires du RSA par le Pôle d'insertion

La Loi relatif au RSA prévoit que chaque bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement individuel par référent unique.

Ces référents ont pour mission d'accompagner le bénéficiaire du RSA dans son parcours et de vérifier la mise en œuvre de ses droits et devoirs.

Le bénéficiaire du RSA élabore, avec son référent, un Contrat d'Engagement Réciproque (CER) qui l'engage dans ses démarches d'insertion.

- › Nombre de participants accompagnés : 5 123
- › Durée de l'opération : 01/01/2019 au 31/12/2020



Coût de l'opération : 5 142 280€ dont 2 571 140€ de cofinancement FSE

## L'accompagnement des projets de création d'entreprise des bénéficiaires du RSA

Le Conseil départemental soutient les bénéficiaires du RSA chefs d'entreprise ou ayant un projet de création d'entreprise.

Des structures financées par le Département accompagnent les vauclusiens dans leurs projets en les conseillant sur l'ensemble des questions à se poser pour tout projet de création d'entreprise (business plan, financement, choix du statut juridique...), l'objectif étant de viabiliser le projet au maximum.

- › Nombre de participants accompagnés : 1 486
- › Durée de l'opération : 01/07/2018 au 31/12/2020



Coût de l'opération : 1 162 200€ dont 561 100€ de cofinancement  
FSE

## Dispositif Espace Ressource Insertion à destination des bénéficiaires RSA

Les Espaces Ressource Insertion sont des lieux d'accueil structurés autour d'ateliers collectifs visant à lutter contre les différentes formes d'exclusion, et notamment la non maîtrise des acquis de base, l'absence de réseau social, une expérience professionnelle faible ou inadaptée, une maîtrise insuffisance des outils technologiques, ...

La participation à ces ateliers permet de favoriser l'émergence d'un projet d'insertion réaliste contribuant à améliorer à court terme la situation sociale et professionnelle de la personne.

- › Nombre de participants accompagnés : 1 757
- › Durée de l'opération : 07/03/2018 au 31/12/2020



Coût de l'opération : 1 106 687€ dont 553 343€ de cofinancement  
FSE

## Accompagnement des donneurs d'ordre dans la mise en place des clauses sociales d'insertion

Les clauses d'insertion permettent aux donneurs d'ordre public, au travers de la commande publique, de favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

Les clauses d'insertion s'analysent comme une obligation contractuelle, imposée par le donneur d'ordre public au soumissionnaire d'un marché, pour que celui-ci réserve un certain nombre d'heures de main d'œuvre à des publics fragiles (bénéficiaires du RSA, chômeurs de longue durée, jeunes de moins de 26 ans sans qualification...).

Les clauses d'insertion favorisent la construction de parcours d'insertion en permettant aux personnes embauchées d'acquérir une expérience professionnelle.

Elles sont un levier vers le retour à l'emploi " classique ".

- › Durée de l'opération : 1/1/2019 au 31/12/2020



Coût de l'opération : 360 000€ dont 180 000€ de cofinancement FSE



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE**

Rue Viala - CS 60516  
84909 Avignon Cedex 09